

Evaluation – fin de séquence.

Éducation civique Thème au choix : Engagements individuels et collectifs Associations, partis politiques et syndicats.

Engagements individuels et collectifs au service d'une même cause.

Document 1 :
La LOPPSI devant l'Assemblée nationale

[...] Le projet de loi LOPPSI 2 (loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure) a été préparé par les ministres de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie puis Brice Hortefeux (UMP). Adopté en première lecture le 17 février 2010 par l'Assemblée nationale, il prévoit un durcissement des peines pour les infractions les plus graves au Code de la route. En cas de conduite sous l'empire d'un état alcoolique (> 0,8g/L d'alcool dans le sang), elle donne la possibilité au juge de prononcer, en peine complémentaire, l'obligation de conduire un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage. Le texte propose également de rendre obligatoire (sauf décision spécialement motivée du juge) la confiscation du véhicule en cas d'homicide ou blessures involontaires, de conduite sans permis, de refus de se soumettre à un dépistage (alcool ou stupéfiant), de conduite sous l'influence de stupéfiant et dans certains cas de récidive : récidive de conduite sous l'empire d'un état alcoolique (> 0,8 g/L d'alcool dans le sang) ou de dépassement de vitesse de plus de 50 Km/h. Autre nouveauté, la création d'un "délit de trafic de points" : donner, vendre ou acheter des points devient un délit lourdement sanctionné (jusqu'à 6 mois de prison et 15 000 € d'amende).

Document 2 : Affiche d'une campagne de l'association *Prévention routière*.



Sam.
le Capitaine
de Soirée

association
PRÉVENTION
ROUTIÈRE